



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MERCREDI 4 DECEMBRE 2019**

2019-114

Le mercredi 4 décembre 2019, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 26	Votes Pour : 19
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 5
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Jean-Vincent BOUSSIQUET, Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Philippe GUILLARD, Christelle LAMBERT, Martine GREAULT-CHIONNA, Jean SCHUBNEL, Gilberte RICHER, Jean-Marc NARDI, Brigitte CHOUREAU, Marc PLOUZEAU, Anne LUMEAU, Françoise FONFREDE, Luc CHRETIEN, Gaële BOURGEOIS, Céline DELAGARDE, Catherine AOUILLE, Jean-Jacques LAPORTE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Françoise GENET à Jean SCHUBNEL, Didier PELLOT à Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET à Daniel DAMMERY, Julien BERTRAND à Jean-Vincent BOUSSIQUET, Michaël AUCLIN à Jean-Luc DUPONT

ABSENTS :

Marion FRANZELLA-SCHOOS, Bertrand MARCQ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FONFREDE

Tarifs municipaux au 1er janvier 2020

Chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs de l'année suivante.

Pour les tarifs 2020, il est proposé d'augmenter uniquement les tarifs « cimetière » de moins de 1 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- APPROUVE les tarifs municipaux pour l'année 2020, tels que présentés dans les tableaux ci-joints.

Fait à CHINON, le 5 décembre 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le - 9 DEC. 2019

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage